

Exemple de cet engagement du Canada : la décision d'élargir le mandat du CRDI, organisme dorénavant appelé à jouer un rôle directeur dans la mise en oeuvre d'Action 21, un accent particulier étant mis sur le développement durable et équitable. Le budget annuel du CRDI, qui s'établit à 115 millions de dollars, est maintenant axé sur les six grands thèmes d'Action 21 : l'intégration des politiques environnementale, sociale et économique; la technologie et l'environnement; les systèmes alimentaires soumis à des pressions; l'information et la communication; la santé et l'environnement; la biodiversité.

Les organisations multilatérales d'aide au développement et les mécanismes de financement

Le Canada souscrit intégralement à la réforme des organisations internationales et de la programmation de l'aide au développement de façon à ce qu'elles intègrent les principes du développement durable. Dans ce but, il attache une importance considérable à la coordination entre donateurs et il participe activement aux groupes consultatifs pour faire en sorte que la communauté des donateurs puisse contribuer de la manière la plus efficace possible au développement durable.

Le Canada a demandé instamment aux organisations internationales de mieux traduire la problématique du développement durable dans leur activité. Nous avons pressé le Fonds monétaire international (FMI) de tenir compte des considérations environnementales dans la conception de ses programmes macro-économiques. Nous avons profité des négociations sur la reconstitution des ressources ainsi que des assemblées annuelles des banques régionales de développement et de la Banque mondiale pour chercher à convaincre ces institutions de mieux intégrer les facteurs écologiques et sociaux dans leurs analyses et dans leur activité.

L'Association internationale de développement (AID), qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, fournit des fonds à des conditions très libérales aux pays les plus démunis du monde. Le Canada participe activement à l'AID et il s'est engagé à lui verser une contribution de 829 millions de dollars au cours des négociations sur la reconstitution de ses ressources, lesquelles ont abouti au début de 1993 («AID 10»). Ce montant représente une quote-part de 4 p. 100, ce qui place le Canada au septième rang des bailleurs de fonds de l'AID. Au cours de ces négociations, le Canada a vigoureusement plaidé en faveur de l'intégration du développement durable dans l'ensemble du portefeuille de projets et de programmes de l'AID. Notre pays considère que les principaux objectifs de cet organisme — réduction de la pauvreté, ajustement économique et durabilité sur le plan écologique — revêtent une importance cruciale pour le succès d'Action 21.